



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B 16 / 098

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**MIRECOURT – Ilot de l'hôpital – Requalification – M
P09RD80H087**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Mirecourt pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'îlot de l'hôpital situé sur son territoire communal afin d'implanter une maison de santé et un EHPAD,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de diagnostics réglementaires avant démolition, d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'une mission de Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (en vue de travaux de désamiantage / démolition) sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 30 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et à 20 % par la commune de Mirecourt,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Mirecourt la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

